

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

Délibération :
N° 2012_10_5

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Objet : Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Electricité St Amant-Hiersac et un délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie St Amant-Hiersac

L'an deux mille douze , le jeudi 19 janvier à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, - rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 13 Janvier 2012

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

Excusés : Monsieur PARTHONNEAU Nicolas, Madame TUILLIERE Chantal

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de M. Luc VIART délégué suppléant, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant :

- au Syndicat d' Electricité St Amant-Hiersac
- au Secteur Intercommunal d' Energie St Amant-Hiersac

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité.

- De désigner Madame Marlyse GUILBAUD comme déléguée suppléante au Syndicat d' Electricité St Amant-Hiersac;
- De désigner Madame Marlyse GUILBAUD comme déléguée suppléante au Secteur Intercommunal d' Energie St Amant-Hiersac;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT